

## Procès-verbal 2021-2022 - 7 de la Commission COVID-19

<b>Réunion du :</b>	<b>Mercredi 10 novembre 2021</b>
<b>À :</b>	<b>15h00 – <u>réunion dématérialisée</u></b>
<b>Présidence :</b>	M. Bernard BERGEN (Réfèrent COVID-19 du District)
<b>Présents :</b>	Mme Bernadette FERCAK (C.C.F.), MM. Bernard BARLAGUET (C.C.J.), Jean-Marie ROUFFIAC (C.C.S), Dr Jean-François CHAPPELLIER (médecin)
<b>Assiste :</b>	M. Damien JURADO, Secrétaire Général District.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### Correspondance avec la Commission

Toute correspondance avec cette Commission doit se faire depuis une adresse courriel officielle des Clubs sur :

[covid19@gard-lozere.fff.fr](mailto:covid19@gard-lozere.fff.fr)

### Dossier 2021-09 – U8/U9- FOOTBALL D'ANIMATION POULE 20 – MOUSSAC FC – GALLIA C. QUISSACOIS du 13/11/2021

#### 503265 – GALLIA C. QUISSACOIS (courriel du 09.11.2021)

- Informant de l'apparition d'un cas positif dans l'effectif de l'équipe U8/U9, le lundi 08/11,
- Informant que l'enfant concerné a probablement été contaminé lors d'un tournoi au Vigan le samedi 06/11,
- Informant qu'après avoir contacté le réfèrent COVID-19 de leur club et prévenu tous les parents joueurs et éducateurs en contact avec l'enfant concerné, le club a pris la décision de ne pas mettre en place d'entraînement et de match dans la semaine du 8 au 14 novembre 2021,
- Informant aussi que à la suite de la mise à l'isolement de l'effectif, et pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire, ils ne pourront se rendre à MOUSSAC pour jouer la rencontre du samedi 13/11, et demandent le report de la rencontre.

La commission :

Pris connaissance du courriel du club de QUISSAC transmis via l'adresse mail officielle pour le dire recevable,

- Afin de pouvoir étudier la demande de report de la rencontre, demande au club du GALLIA C. QUISSACOIS de bien vouloir lui transmettre rapidement les informations suivantes :
- l'attestation ARS sur la situation ou tout autre document officiel attestant de la positivité à la COVID 19 du joueur concerné

Après étude des documents et au regard du protocole, la commission prendra une décision sur le report de la rencontre.

Transmet l'information à la commission du Football d'Animation

#### Le Président,

Bernard BERGEN

#### La Secrétaire de séance,

Bernadette FERCAK

